



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**

Institut de recherches sociologiques

Le stage au sein de la maîtrise en sociologie 25 mai 2023

1. Pourquoi choisir d'effectuer un stage intracursus?

Les étudiant-es de la maîtrise en sociologie ont la possibilité d'effectuer un stage intracursus auprès d'une organisation (par exemple, une organisation professionnelle, une administration publique, une entreprise privée, un institut d'études et recherches, une association...) qui met à disposition de l'étudiant-e un cadre de travail structuré. La durée du stage doit être l'équivalent d'au minimum 3 mois à 100% ou de 6 mois à 50%.

Ce document vise à donner quelques points de repère aux étudiant-e-s concernant la procédure à suivre pour obtenir et effectuer un stage dans le cadre de leur cursus universitaire.

1.1. Objectifs d'un stage

L'objectif fondamental d'un stage est celui d'introduire l'étudiant-e dans le milieu professionnel et de créer un échange enrichissant entre les connaissances théoriques assimilées durant le cursus universitaire et l'expérience pratique des professionnel-les exerçant dans le secteur choisi.

Le stage représente donc une excellente préparation pour l'étudiant-e souhaitant acquérir des compétences pertinentes pour son avenir dans ce secteur d'activité. Il représente aussi une introduction pratique au milieu de travail envisagé et offre une socialisation aux pratiques professionnelles du milieu en question. La rencontre avec des professionnel-les d'un domaine est un atout considérable. C'est ainsi l'occasion pour l'étudiant-e de se faire connaître et reconnaître et de commencer à tisser un réseau professionnel.

Le stage est une occasion de mettre à l'épreuve les connaissances acquises et d'en faire une adaptation au milieu professionnel choisi.

1.2. Contenu d'un stage

Le contenu des stages est très variable en fonction non seulement du domaine d'activité choisi, mais également des tâches à accomplir convenues avec le ou la responsable du stage.

Trois cas de figure peuvent se présenter:

- L'organisation (administration, entreprise, institut, association) a un problème à étudier ou à résoudre et demande la collaboration de l'étudiant-e en sociologie;
- L'étudiant-e propose un sujet ou un thème à développer dans l'entreprise où il elle a été engagé-e ;
- Un enseignant-e a un stage à offrir dans son équipe de recherche selon ses projets en cours.

D'autres possibilités sont envisageables. Il est important que l'étudiant-e puisse discuter des tâches qu'il elle devra accomplir ainsi que de ses responsabilités, avec le la responsable sur le lieu du stage et le la professeur-e qui assure l'encadrement académique.

2. Les étapes d'un stage intracursus

2.1 Réflexions préliminaires

La recherche d'un poste de stage implique de la part de l'étudiant-e une réflexion préalable concernant le(s) secteur(s) dans lequel il/elle souhaiterait travailler et la possibilité d'appliquer les connaissances acquises lors de ses études dans le cadre d'une activité professionnelle. Il est donc important que le stage puisse être mis en rapport avec un cours suivi ou une thématique abordée pendant le cursus universitaire de la maîtrise. Il est conseillé à l'étudiant-e de prendre contact le plus tôt possible avec les enseignant-es de la maîtrise en sociologie (et de bien étudier au préalable leurs pages personnelles sur le site du département et de l'institut) pour se renseigner sur leurs domaines de recherche ainsi que sur leurs éventuels contacts avec des entreprises, organisations, administrations ou projets et recherches en cours.

Les enseignant-es peuvent donner des idées sur le contenu possible (sur les éventuelles personnes à contacter) et sur les exigences requises pour effectuer un stage sous leur direction.

2.2 La recherche du poste du stage

Il existe différentes manières de procéder à la recherche d'un poste de stage:

- La demande de stage spontanée auprès d'une entreprise, administration ou organisation non gouvernementale, par exemple, à laquelle l'étudiant-e porte de l'intérêt ;
- La recherche à travers des journaux, des revues spécialisées et des sites Internet ;
- La prise de contact avec le Centre de carrière de l'Université de Genève ;
- La prise de contact et d'information auprès d'un-e enseignant-e ;
- Les offres d'emploi de stages régulièrement signalées sur nos listes de diffusion (tous-socio@unige.ch).

Le Centre de carrière est un appui appréciable non seulement dans la recherche de postes de stage, mais également pour aider les étudiant-es à écrire des CV, des lettres de motivation, ainsi qu'à les préparer aux entretiens d'embauche et à établir des bilans de compétence (<https://emploi.unige.ch/>). Les étudiant-es peuvent y trouver des offres

de stages de la part des entreprises en fonction de leur formation académique et de leurs intérêts.

Certain-e-s enseignant-e-s disposent de contacts avec des entreprises, des administrations ou des associations. Nous conseillons également à l'étudiant-e qui a déjà une idée précise concernant le secteur d'activité où il/elle veut effectuer un stage de se mettre en contact avec un-e enseignant-e qui peut éventuellement lui donner des renseignements supplémentaires sur les personnes à contacter ou sur la manière de procéder.

2.3 La convention de stage

Une fois que l'étudiant-e a défini le poste de stage visé il/elle doit:

- Discuter en parallèle son projet de stage avec un-e enseignant-e de la maîtrise, afin de définir les enjeux pédagogiques, ainsi qu'avec le la responsable du stage;
- Remplir une convention de stage¹ qui sera signée par l'étudiant-e, par l'enseignant-e et par le/la responsable sur le lieu du stage.

Ces trois étapes bien que distinctes dans le cadre de ce document sont intimement liées entre elles dans la pratique et interdépendantes. Le contenu du stage doit être approuvé par l'organisation (administration, entreprise, association...) dans laquelle l'étudiant-e effectue le stage, par l'enseignant-e, et par le/la stagiaire. Il est important que chacun de ces acteurs ait connaissance des responsabilités et des tâches qu'il elle doit accomplir, et qu'il elle s'engage parallèlement à garantir le bon déroulement et le suivi du stage. Lors de cette étape le la professeure responsable du stage définit aussi, avec l'étudiant-e, les exigences à remplir pour la rédaction du mémoire de stage final. Une fois la convention de stage complétée et signée, l'étudiant-e est tenue de la déposer au secrétariat de l'Institut de recherches sociologiques avant le commencement du stage.

2.4. Indemnités de stage

Le stage est indemnisé par l'entreprise, l'administration ou l'association selon les normes d'engagement de l'Etat de Genève². L'étudiante n'a rien à payer pour effectuer le travail qui est demandé. Pour qu'un stage soit indemnisé, il est indispensable que les conditions de stage ainsi que les prestations à fournir (objectifs de stage) aient été définies dans la convention de stage par le service qui accueille le stagiaire. Dès le 1^{er} mai 2023, les normes sont :

- Frs. 1'850.- /mois (salaire brut à 100%) la 1^{ère} année de Master
- Frs. 2'250.- /mois (salaire brut à 100%) la 2^{ème} année de Master

2.5. La réalisation du stage

Une fois la convention de stage remise au secrétariat de l'Institut de recherches sociologiques, l'étudiant-e peut commencer son activité au sein d'une entreprise, administration ou organisation. Durant son travail de recherche, il est conseillé au/à la

¹ Pour les stages intracursus, prière d'utiliser la convention de stage figurant sur la page suivante : <https://www.unige.ch/sciences-societe/formations/masters/sociologie/stage/> .

² <https://www.ge.ch/document/annexe-aux-normes-engagement-valables-1er-mai-2023>

stagiaire de récolter déjà les informations écrites (documents internes de travail, éventuelles évaluations internes et externes accomplies au sein de l'organisation, actes législatifs, par exemple) et orales (interviews, discussions informelles, par exemple) nécessaires pour la rédaction du mémoire de stage. Si durant l'accomplissement du stage des éventuels conflits devaient apparaître entre l'organisation auprès de laquelle le stage est effectué et l'étudiant-e, ce cette dernière est tenue d'en faire part au plus tôt au/à l'enseignant-e responsable pour envisager des solutions. La même procédure est également conseillée dans les cas où le/-a stagiaire se verrait contraint-e d'accomplir des tâches non définies par la convention de stage.

3. Comment rédiger un mémoire de stage?

La rédaction du mémoire de stage dépend largement du type de tâches confiées à l'étudiant-e lors de la période de stage. Néanmoins trois remarques sont essentielles :

- Le mémoire de stage ne doit pas être un simple compte rendu des différentes tâches accomplies dans le cadre du stage.
- Le mémoire de stage doit contenir des parties analytiques permettant de mettre en rapport des problématiques sociologiques approfondies durant le cursus universitaire avec des tâches empiriques réalisées pendant le stage.
- Le mémoire de stage doit permettre d'établir un bilan de l'expérience acquise sur le lieu de stage et mettre en rapport les buts visés avec les résultats obtenus. Le mémoire de stage doit toujours être conçu comme un travail de type académique. Pour ces raisons il doit respecter certaines règles scientifiques (bibliographiques par exemple). Le mémoire doit ainsi tenter d'apporter une contribution à la connaissance du sujet et du domaine étudié. Même si la contribution n'est pas prioritairement théorique, elle doit pouvoir enrichir la connaissance empirique sur des phénomènes sociaux. L'étudiant-e est amenée à démontrer ses capacités d'analyse et de réflexion sur un thème empirique.

La personne responsable de l'encadrement de l'étudiant au sein de l'entreprise ou administration participe également à l'évaluation du stage, en rédigeant sur une page ses appréciations concernant le déroulement du stage et notamment en participant à la soutenance du rapport de stage en tant que juré-e. La validation finale demeure du ressort de l'enseignant-e responsable.